



Information concernant les tarifs de cantine et garderie pour l'année scolaire 2022/2023

Lors du second conseil d'école du 29 mars, la commission Jeunesse et Sport avait informé que le prestataire Plein Sud allait augmenter les tarifs des repas pour faire face à la hausse des prix d'achats (denrées alimentaires et emballages) et des énergies (électricité, essence...).

Ses hausses sont liées au contexte économique et social perturbé avec le COVID puis à la guerre en Ukraine.

Initialement annoncée autour de 6,5% il a été convenu le 15 avril au cours d'une réunion entre le prestataire et les communes du groupement de commande d'une augmentation de 4,5 à 5%.

Cette augmentation prendra effet à partir du 14/06/2022 (date anniversaire du contrat).

La mairie a pris la décision de prendre en charge le surcoût pour la période du 14/06 au 07/07. Pour la rentrée de septembre 2022 une augmentation de 4,5% sera répercutée sur le prix facturé aux familles. Le prix du repas passera de 4,05€TTC à 4,20€TTC.

Il a été décidé de ne pas augmenter le tarif du repas non réservé et celui de garderie qui restent identiques à ceux de l'année dernière.

Rappel : Les dossiers d'inscription pour septembre 2022 sont téléchargeables sur le site officiel de la commune. Ils sont à renvoyer par email ou sous format papier à la mairie pour le Jeudi 25 juin au plus tard. Merci !

Les membres de la commission Jeunesse et Sport.

Le 09/06/2022